Événement du 8 juillet à SOCATRI
Actions de l'ASN

Charles-Antoine Louët

Chef de la division de Lyon de l'ASN

Plan de l'exposé

Chronologie de l'accident

Gestion de la situation

Chronologie de l'inspection

Conclusions de l'inspection

Décisions de l'ASN

Le point aujourd'hui

I - Chronologie de l'accident

Quelques événements...

- SOCATRI exploite concomitamment l'ancienne station de traitement des effluents et la nouvelle.
- Le Lundi 7 juillet à 19h, l'alarme de niveau haut de la cuve T303 de l'ancienne installation se déclenche. L'exploitant n'identifie pas les raisons de cette alarme et passe outre à 20h15
- Le Lundi 7 juillet à 22h un opérateur de passage dans l'installation constate la présence de liquide dans la cuvette de rétention sous les cuves de l'ancienne installation et ne comprend pas sa présence. Il appelle le chef d'exploitation.
- Le Lundi 7 juillet à 23h l'astreinte direction arrive sur site et fait une ronde. Il constate un rejet non maîtrisé dans la zone de chantier connexe à la rétention.

I - Chronologie de l'accident

Quelques événements...

- Du lundi 7 juillet à 23h au Mardi 8 juillet à 3h00 : les forces en présence cherchent l'origine de cette contamination et finissent par constater qu'une cuve de la nouvelle installation a été vidée alors que sa vanne d'isolement est indiquée fermée...
- Le mardi 8 juillet à 3h30 : cette constatation amène l'exploitant à la conclusion que 20m3 de solution uranifère ont disparu.
- Le mardi 8 juillet à 4h des mesures dans la nappe sont effectuées par précaution et le chef de service sûreté est appelé.
- Le mardi 8 juillet entre 4 h et 5h le passage d'effluents uranifères dans le réseau d'eaux pluviales est constaté, ainsi que leur déversement dans le contre canal ouest.
- Le Mardi 8 juillet à 5h30 le PUI est déclenché.

II - Gestion de la situation

- En milieu de matinée, les pouvoirs publics sont informés d'un rejet dans la Gaffière
- L'ASN préconise au préfet de la Drôme puis au préfet de Vaucluse des mesures de restriction qui sont prises
- En milieu de journée, les cellules de crise de l'IRSN et des préfectures se gréent et l'examen des premiers résultats de mesures commence
- Très forte sollicitation médiatique de l'ensemble des acteurs
- Dès le deuxième jour (9 juillet) le travail de levée des mesures de restriction commence : toutes les études sont lancées pour pouvoir le faire en toute sécurité
- Délimitation de deux zones qui demandent plus de travail :
  - cours d'eau + nappe sous-jacente (zone A)
  - carré au sud du site (zone B)

III - Chronologie de l'inspection

Quelques événements…

- 10 juillet : Arrivée des inspecteurs à 8h45 sur site
- 9h26 - 10h30 prise de connaissance de l'état de l'installation Identification des actions prioritaires pour la remettre en état sûr. Collaboration avec les officiers en charge de l'enquête judiciaire pour l 'organisation des travaux de remise en état dans les meilleurs délais
- 10h30 - 15h30 Etude de la chronologie et des causes de l'évènement.
- 15h36- 16h25 Corroboration des dires de l'exploitant par analyse des cahiers de quart et relevés d'alarmes aux différents postes de commande
- 16h30-18h26 visite de la nouvelle puis de l'ancienne station de traitement des effluents. Constatations au plus près de la zone contaminée.
- 19h00 - 21h36 Examen de la surveillance des prestataires. Débriefing. Synthèse.

IV - Conclusions de l'inspection

Quelques constatations...

- Les inspecteurs ont constaté que l'installation n'avait pas encore retrouvé son état sûr :
  - deux cuves dont l'une fuit goutte à goutte sont encore pleines d'effluents. Ces cuves sont sur une rétention non étanche
  - l'excavation de la zone de chantier contaminée en uranium n'est pas terminée
  - la partie ouest du canal entre le point de rejet et la Gaffière a été asséchée et contaminée, ce qui peut provoquer un nouveau rejet en cas de pluie.
- Les inspecteurs ont noté des écarts aux obligations de l'exploitant en cas de crise
- Les inspecteurs ont noté de multiples écarts aux règles d'exploitation dans l'ancienne station de traitement des effluents

V - Les décisions de l'ASN (1)

Les décisions à la suite de l'inspection

- L'ASN a décidé de prescrire la mise en sécurité de l'installation et l'arrêt de l'introduction d'effluents dans les cuves concernées
- L'ASN a dressé un PV reprenant l'ensemble des infractions et saisira le procureur compétent
- L'ASN a décidé de prescrire la mise en œuvre d'un plan de surveillance complémentaire de l'environnement

V – Les décisions de l'ASN (2)

Les décision de sortie de crise (21 juillet)

- Traitement de l'événement SOCATRI
  L'ASN propose au préfet de lever les mesures de restrictions
  Décision d'imposer à SOCATRI une surveillance plus restreinte

- Traitement de la question des singularités relevée dans la nappe
  L'ASN demande à AREVA d'étendre son étude de la nappe
  L'ASN demande à l'IRSN de tenir un plan de surveillance global
  L'ASN propose au préfet un critère de décision

VI – Le point aujourd'hui

Le bilan de l'événement et l'étude de la nappe

- Pas de marquage de l'environnement lié à l'événement SOCATRI
- Plus de décision de l'ASN s'imposant à la SOCATRI
- L'ASN demande à SOCATRI de compléter son plan réglementaire

- L'ASN a demandé à AREVA de poursuivre les mesures de la nappe:
  afin de réaliser une surveillance
  afin de compléter son étude
- L'ASN a proposé au président de la CIGEET de suivre la réalisation de cette étude